

BULLETIN MUNICIPAL LA LANDE CHASLES Décembre 2019



Statue en bois d'un écureuil,
présent sur le blason communal,
composée de 2 troncs en chêne
provenant de La Lande Chasles.

Réalisation : Cédric Guillermo

Création en public
à la Trépannouse
les 5 et 6 Octobre 2019



- <https://www.facebook.com/La.Lande.Chasles> -

Le mot du Maire,

Félicitations encore à Cédric Guillermo pour la réalisation en 2 jours de notre bel écureuil devant la mairie de La Lande Chasles ! Nombreux sont les curieux qui viennent le voir, et cela permet ainsi à certains de découvrir la commune.

J'aurai le plaisir de vous recevoir à la salle communale le vendredi 3 janvier prochain, à partir de 19h30 pour notre traditionnelle soirée rétrospective 2019.

Il reste encore quelques semaines pour se porter candidat afin de rejoindre la prochaine équipe municipale 2020-2026 et participer ainsi activement à la vie de La Lande Chasles. Merci à ceux qui ont décidé de repartir pour un mandat et aux nouveaux candidats. Actuellement 9 sont candidats. En l'absence de 11 candidats minimum, il sera obligatoire de faire un 2^e tour. Je suis disponible en mairie pour tous renseignements.

Bonne lecture à tous !

Bulletin municipal

Jean-Christophe Rouxel, directeur de publication. Christophe Berson, Jeannick Cantin, Sylvain Leclerc, membres de la rédaction et de la commission "communication"

Envoi photos, articles et suggestions :

Courriel : lalandechasles@free.fr

Adresse : Mairie 49150 La Lande Chasles

Félicitations à Sylvain Leclerc qui s'est vu attribuer un diplôme de porte drapeau par l'Office national des anciens combattants du Maine et Loire. Le diplôme et l'insigne lui ont été remis le 11 novembre 2019. Porte drapeau de La Lande Chasles depuis avril 2014.

SOMMAIRE / DECEMBRE 2019

MOT DU MAIRE - SOMMAIRE	2
ELECTIONS MUNICIPALES 2020	3
RETOUR EN IMAGES 2E SEMESTRE 2019	4
DECHETS MENAGERS	5-6
ECUREUIL A VENDRE	6
BRUITS DANS NOS CAMPAGNES	7
INFORMATIONS ASSOCIATIVES	8
FIBRE OPTIQUE - TRAVAUX D'ICI 2021	9
AMBASSADEURS DE LA COMMUNE	10
INFORMATIONS DIVERSES	11
BONNE ANNEE 2020 A TOUS	12



Pour rappel, les élections auront lieu les 15 et 22 mars 2020



A ce jour, il est proposé aux habitants 9 noms.

Un 2e tour sera nécessaire s'il n'y a pas un minimum de 11 noms.

Candidats ayant exprimé leur intention d'être présent à cette élection (par ordre alphabétique, sous réserve de dossier déposé à la préfecture d'Angers)

9 candidats au 5 décembre 2019

Christophe BERSON	David BRAULT	Jeannick CANTIN
Sylvain LECLERC	Mr MIGNOT	Angélique POIRRIER
André ROUSSIASSE	Jean-Christophe ROUXEL	Thierry SAMSON

Les candidats se présentent en candidature individuelle et sont sur une feuille, mais les électeurs peuvent modifier la liste des noms, panacher, ajouter ou supprimer des candidats sans que le vote soit nul.

Il n'y a pas d'obligation de parité femmes/hommes. Une déclaration de candidature est désormais obligatoire, quelle que soit la taille de la commune (ce qui n'était pas le cas auparavant pour les petites communes). La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Obtiennent un siège au conseil municipal, dès le premier tour, les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits.

Retrouvez toutes les informations sur les élections au lien suivant sur internet

http://lalandechasles.free.fr/elections_municipales2020.htm



Juillet - Inauguration du Drapeau communal



Août / Entretien du cimetière par un groupe de scouts



Septembre - Opération Nettoyons la Nature



Octobre / Un groupe en séjour sur la commune



Novembre / Cérémonie du 11 novembre



Décembre / Décoration Ecreuil

Nombreuses photos et informations sur notre page Facebook communale

Pas besoin de s'inscrire sur Facebook pour visionner les photos

<https://www.facebook.com/La.Lande.Chasles>



Lettre d'informations

VOTRE CHANGEMENT DE COLLECTE des déchets ménagers

Au 1^{er} janvier 2020, la gestion des déchets ménagers et assimilés est reprise par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. L'animation et l'exploitation sont déléguées à la société publique locale Saumur Agglopropreté. La Communauté d'Agglomération a souhaité harmoniser les niveaux de service entre les différents territoires qui la composent. C'est pourquoi des changements vont avoir lieu au 1^{er} janvier sur votre commune.

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

NOUVEAU Vous allez bénéficier d'une collecte en porte-à-porte des emballages (plastiques, cartons et métal). Ce nouveau service s'accompagne d'un changement des fréquences de collecte :

- ▶ La collecte des ordures ménagères et la collecte des emballages auront lieu tous les 15 jours en alternance.
- ▶ Un calendrier de collecte vous sera remis en fin d'année, pour vous éviter de manquer votre jour de collecte.
- ▶ Deux bacs normalisés vous seront mis à disposition gratuitement par la collectivité pour faciliter la collecte.

LA DISTRIBUTION DES BACS

Elle aura lieu du 12 novembre au 21 décembre. Un agent de la société mandatée ESE viendra à votre domicile pour vous remettre vos bacs, qui seront adaptés à la composition de votre foyer. Deux passages sont prévus, ainsi que des permanences situées aux caves de Brain-sur-Allonnes si vous n'êtes pas présents lors des passages. Vous pourrez donc venir retirer vos bacs aux jours et horaires indiqués sur votre avis de passage. **Aucun bac ne sera déposé à votre domicile en votre absence.**

Dès le 2 janvier, la collecte s'effectuera en bac. Une tolérance sera faite jusqu'au 13 janvier. Au-delà, vos déchets ne seront pas ramassés s'ils ne sont pas présentés dans le bac mis à disposition.

Si vous êtes déjà équipés d'un bac, vous pouvez le conserver pour vos déchets de jardin ou vos déplacements en déchèterie. Si vous ne voulez pas le garder, il sera repris gratuitement dans les déchèteries de Bellevue à St-Lambert-des-Levées, Vernantes ou Allonnes.

LES CONSIGNES DE TRI

- ▶ Les **emballages** sont dorénavant collectés en porte-à-porte, dans le bac jaune. Vous pourrez y mettre :



- ▶ Le **papier** et le **verre** resteront en apport volontaire sur les points actuellement aménagés dans votre commune.



Un guide de tri détaillé vous sera remis en main propre lors de la distribution des bacs.



Kyrielle est votre nouveau service de gestion des déchets.
Il en assure l'exploitation et l'animation.



LE CARTON



Pour les cartons volumineux, des colonnes d'apport volontaire dédiées aux gros cartons seront installées dans les communes d'**Allonnes, Brain-sur-Allonnes, Varennes-sur-Loire, Vivy et Villebernier.**



LES DÉCHÈTERIES

Vous aurez accès à l'ensemble des déchèteries situées sur le périmètre géré par Saumur Agglopropreté : Vernantes, Allonnes, Longué, St-Lambert-des-Levées (Bellevue), Saumur (Clos Bonnet) et Montreuil-Bellay.

Attention : Vous n'aurez plus accès aux déchèteries de Bourgueil et de Noyant.

Pour information, la déchèterie de Bellevue est équipée d'une benne « ferraille » tout au long de l'année. Vous pourrez aussi y acheter du compost et vous inscrire aux collectes d'amiante organisées plusieurs fois par an sur le site.

Les horaires des déchèteries seront modifiés à partir du 1^{er} janvier 2020.

DÉCHÈTERIES NOUVEAUX HORAIRES 2020

	ALLONNES Toute l'année	BELLEVUE Toute l'année	VERNANTES	
			Été du 14/2 au 14/11	Hiver du 15/11 au 15/2
LUNDI	8h30 - 12h	8h30 - 12h 13h30 - 18h	14h - 18h	13h30 - 17h30
MARDI	14h - 17h30	8h30 - 12h 13h30 - 18h		
MERCREDI	8h30 - 12h	8h30 - 12h 13h30 - 18h	14h - 18h	13h30 - 17h30
JEUDI		8h30 - 12h 13h30 - 18h		
VENDREDI	8h30 - 12h	8h30 - 12h 13h30 - 18h	14h - 18h	13h30 - 17h30
SAMEDI	8h30 - 12h 13h30 - 17h30	8h30 - 12h 13h30 - 18h	8h30 - 12h 14h - 18h	8h30 - 12h 13h30 - 17h30
DIMANCHE		9h30 - 12h		



Retrouvez les horaires d'ouverture des autres déchèteries et vos informations pratiques sur

www.saurmur-aggloproprete.fr

UN ECUREUIL A VENDRE SUR LA LANDE CHASLES !

Le serpent à lunettes

LA boutique internet de jouets pour tous les enfants de 1 mois à 15 ans.

www.serpent-a-lunettes.com

Tout pour faire plaisir !



Entreprise de vente par internet, sur la commune de La Lande Chasles / Contact Gilles Poirier

Amis de passage, habitants à l'année ou en résidence secondaire

MESSAGE de la mairie de LA LANDE-CHASLES

122 habitants / 508 hectares / Commune la moins peuplée du département

La cloche de la chapelle St Jean sonne de 7h à 20h.

Des coqs chantent et sont parfois matinaux.

Des chèvres, vaches, chevaux, canards ...

vivent à proximité des maisons

Des agriculteurs travaillent quotidiennement.

Des enfants jouent.

Des chiens aboient.

Des randonneurs se promènent à pied, à vélo ou à cheval.

Des oiseaux chantent.

Des grenouilles coassent dans les mares.

Toutes les maisons sont habitées

La protection citoyenne veille

Nous sommes à la campagne, merci de votre compréhension,
pour tous les bruits de la vie s'y rapportant

Cette page vous donne le programme des associations de la commune pour le 1er trimestre 2020. Pour tous communiqués pour le 2e semestre 2020, merci d'envoyer vos informations avant le 15 juin 2020 à la mairie ou par mail lalandechasles@free.fr

Comité des fêtes

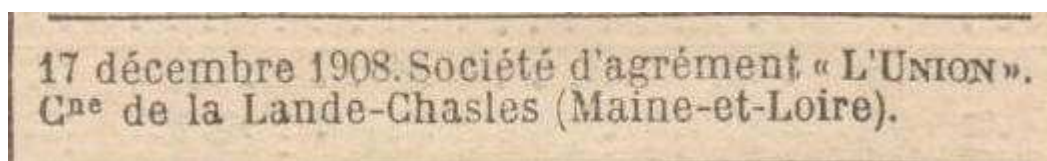
Assemblée générale le dimanche 19 janvier 2020. 1er vide grenier le dimanche 24 mai 2020. Fête communale le 18 juillet 2020. 2e vide grenier le dimanche 2 août 2020

Société l'Union

La société L'Union a fêté ses 110 ans à la salle communale début septembre 2019. Merci à tous les participants et aux organisateurs !



Extrait Journal officiel du 24 décembre 1908



Prochain challenge en mars 2020 - Assemblée générale en février 2020

Amicale des anciens marins du TCD Orage / <http://tcdorage.free.fr>

L'amicale a édité un livre ANECD'ORAGE, 282 pages, en octobre dernier. Une première impression à 200 exemplaires a été réalisée et il reste une dizaine d'exemplaires. Préface par le Vice amiral d'escadre Isnard, dernier commandant, actuel préfet maritime de Toulon et membre d'honneur de l'amicale. RDV est donné à Brest pour la 3e AG le 18 et 19 avril 2020. Une ancre a été donnée à l'amicale par la Marine Nationale. Sa récupération à Brest aura lieu fin 2019. Suivra une opération de nettoyage et de peinture, afin de pouvoir la disposer dans les meilleures conditions à l'endroit prévu. Plus de détails dans le prochain bulletin municipal.

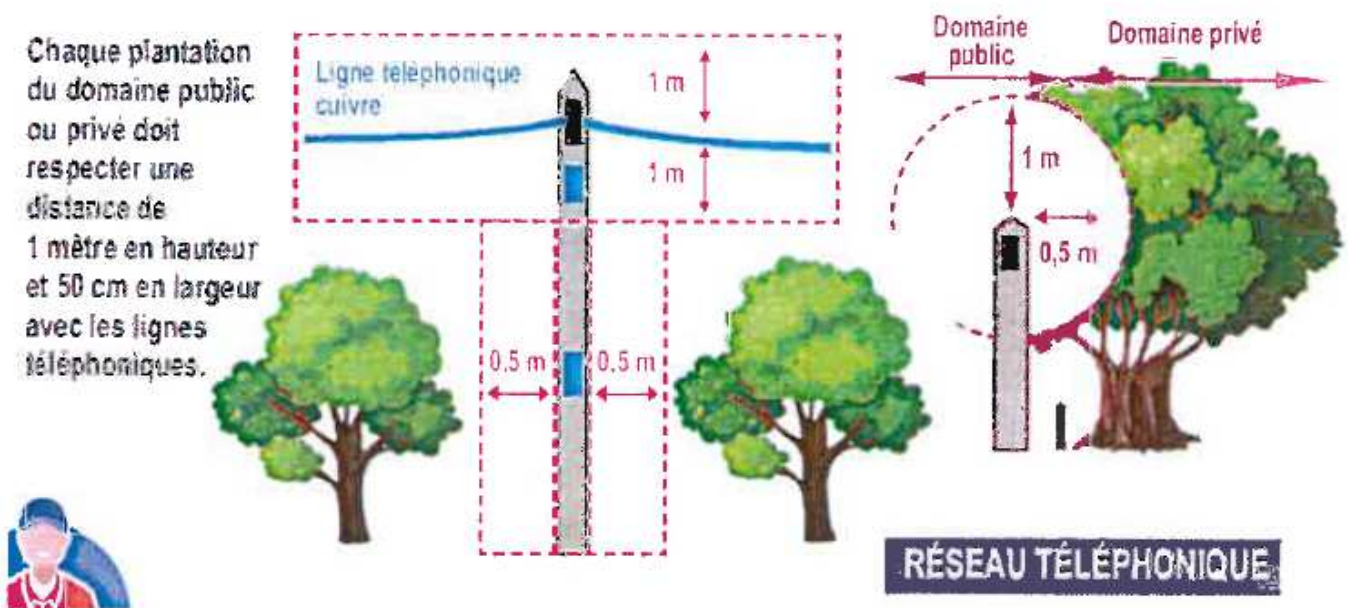
La fibre optique est annoncée sur La Lande Chasles pour 2021. Afin de pouvoir l'accueillir dans les meilleures conditions, il est demandé à la mairie de procéder à un adressage des lieux dits, c'est-à-dire quand il existe plusieurs maisons sur un même lieu dit, d'ajouter des numéros, pour éviter ainsi les erreurs d'abonnement.

Ce travail sera effectué par la nouvelle équipe municipale à partir d'avril 2020. Le prochain bulletin municipal vous détaillera cette opération. Pour ceux ayant déjà des numéros, il n'y aura pas de changement.

La fibre arrivera dans les foyers de La Lande Chasles par voie aérienne dans 75% des cas, c'est-à-dire en complément des lignes existantes, et en souterrain sur L'Aireau et Le Bourg. Il sera demandé aux propriétaires d'élaguer haies et arbres pour éviter tous contacts entre les lignes et la végétation, notamment en cas de tempête, et ce pour éviter toutes coupures de réseau.

L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix. Il doit respecter une gestion durable des haies qui occupent des fonctions importantes pour l'agriculture, les paysages et la biodiversité.

Quelles sont les distances à respecter ?



Ces travaux sont à réaliser de septembre à mars pour travailler en période de sève descendante et en dehors des périodes de reproduction des oiseaux. Aucun travail d'élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS.

Le déploiement de la fibre optique est attendu par tous et chacun peut contribuer à la réussite de ce projet. Un défaut d'élagage peut repousser ou empêcher la mise en place de la fibre. Il est donc nécessaire d'anticiper plusieurs mois à l'avance, l'élagage par rapport au planning d'arrivée de la fibre (disponible sur le site www.anjou-fibre.fr ou www.anjou-numérique.fr) sans attendre le démarrage des travaux de déploiement sur la commune.

Suite à l'écho fait de La Lande Chasles par de nombreuses personnes n'habitant pas la commune, il a été créé un statut officiel d'ambassadeur pour pouvoir mieux les identifier et valider leur action par l'adoption d'une charte. Les ambassadeurs ne sont pas rémunérés, il s'agit d'une démarche bénévole et volontaire. Chaque ambassadeur a ainsi légitimité pour parler de La Lande Chasles et vanter ses atouts !

Suite décision du conseil municipal du 11 septembre 2019, ont été nommés ambassadeur de La Lande Chasles, après réception de leur candidature par ordre alphabétique :

Marie-Ange Aubry-Dardaine / Bondy (93)

Bernard Bartier / Dannes (62)

Suzette Blavier / Laon (02)

Michèle Brunet / Gée, commune déléguée de Beaufort en Anjou (49)

Amélie Corbani / Angers (49)

Hermann Journiac / Cuon, commune déléguée de Baugé en Anjou (49)

Patrice Huet / Montreuil-Bellay (49)

Géraldine Lambert / Beaufort en vallée, commune déléguée de Beaufort en Anjou (49)

Gina Louvet / St Philbert du Peuple (49)

Suite décision du conseil municipal du 11 octobre 2019, ont été nommés

Cédric Guillermo / Saint Jean Brévelay (56)

Daniel Paillard / Saint Barthélemy d'Anjou (49)

N'hésitez pas à faire écho de cette démarche auprès de ceux qui souhaitent valoriser notre commune alors qu'ils n'y habitent pas. Il suffit juste d'envoyer un courrier en mairie, précisant les raisons de ce souhait d'engagement bénévole. Le conseil municipal valide le mois suivant la candidature au vu des dossiers présentés.

La commune la moins peuplée du Maine et Loire avec 122 habitants a de nombreux fans sur les réseaux sociaux (665 sur Facebook et 586 sur Twitter) et comme Angers ou d'autres villes, elle a ouvert aujourd'hui l'option d'en être Ambassadeur !



logo "Ambassadeur"

encore mieux en parler" indique le maire. Le prochain conseil municipal est prévu le 11 septembre prochain. Le maire espère pouvoir y présenter les premières candidatures !

Une page dédiée a été ouverte ce matin sur le site internet communal pour tout savoir sur cette démarche

<http://lalandechasles.free.fr/ambassadeurs.htm>

Pour tous ceux qui n'habitent pas aujourd'hui La Lande Chasles, mais veulent en parler et faire écho de ses atouts, il est donc possible d'en devenir Ambassadeur. "Pour information, les ambassadeurs ne sont pas rémunérés, il s'agit d'une démarche bénévole et volontaire", explique Jean-Christophe Rouxel, le maire. "Chaque candidature sera validée par le conseil municipal. Chaque ambassadeur a ainsi légitimité ensuite pour parler de La Lande Chasles et vanter ses atouts !" La commune accueillera une fois par an les Ambassadeurs pour une visite guidée de la commune par le maire. Les entreprises sur le territoire seront également proposées à la visite. "De quoi tout savoir et pouvoir ensuite

Pour ceux concernés par ce mode de chauffage, option possible pour de prochaines commandes de fioul de se regrouper pour bénéficier d'une remise auprès de votre fournisseur. Prendre contact avec Annick, habitante de La Lande Chasles, route de Mouliherne, lieu dit les Eclergies, 1ère maison à droite quand on va vers Les Landelles.

Toutes nos félicitations à Morgane Perrochon, habitante de La Lande Chasles, âgée de 19 ans qui a remporté avant l'été la médaille d'or départementale puis régionale de meilleure apprentie de France dans la spécialité Maintenance des véhicules, option automobiles particuliers. Elle fut également sélectionnée à Mulhouse fin octobre pour le titre nationale, seule fille parmi 16 candidats. Elle travaille au garage situé sur le champ de foire à Longué-Jumelles. Par décision du conseil municipal du 4 décembre 2019, il a été décidé à l'unanimité de lui accorder une surprise qui lui sera remise le 3 janvier 2020 lors de la traditionnelle soirée des vœux du maire.



Photo prise avec ses diplômes et médailles d'or départementale et régionale, le 23 novembre 2019

Rappel : Le secrétariat de mairie est ouvert le mercredi et jeudi matin, de 8h à 12h. Sauf indisponibilité pour raisons professionnelles, le maire est également présent sur ces deux matinées. Si vous avez besoin d'un document administratif, ou souhaitez rencontrer le maire en dehors de ces deux jours, il est possible de prendre RDV, y compris le WE. En appelant la mairie hors horaires d'ouverture, vous avez un message précisant les numéros de téléphone du maire également, que vous pouvez ainsi joindre en cas d'urgence. Merci de votre compréhension. Numéro mairie : 02.41.82.74.01



Bonne année